

Assistant(e) de Vie aux Familles

Titre professionnel de niveau 3

RNCP37715

L'objectif du TP ADVF

L'objectif de la formation pour le titre professionnel « Assistant de vie aux familles » est de vous préparer à obtenir la certification et à acquérir les compétences nécessaires pour accompagner les personnes dans leur vie quotidienne. À la fin de la formation, vous serez capable d'assister les familles dans l'entretien du domicile, la préparation des repas, ainsi que dans la gestion des courses et des démarches administratives. Vous saurez aussi aider les personnes dépendantes, âgées ou handicapées dans les actes essentiels de la vie, tout en veillant à leur bien-être, leur sécurité et à leur confort. Cette formation facilitera également votre insertion professionnelle dans le secteur de l'aide à domicile et des services à la personne.

Chiffres clés :



*sur 155 stagiaires formés en 2023
dont 4% d'abandon.
56 répondants aux enquêtes.

Durée de la formation

Formation mixte (présentiel et distanciel selon le positionnement pédagogique) d'une durée totale de 672 heures dont 427 heures en centre de formation et 245 heures en entreprise.

Durée hebdomadaire : 31.5 heures.

Nombre de places : 15.

La formation

Certificateur : MINISTERE DU TRAVAIL DU PLEIN EMPLOI ET DE L' INSERTION

Date d'enregistrement : 11-07-2023

Programme :

- Entretien le logement et le linge d'un particulier
- Accompagner la personne dans les actes essentiels du quotidien
- Relayer les parents dans la garde de l'enfant au domicile
- Stages en entreprise
- Formation de Sauveteur Secouriste du Travail

Evaluations en cours de formation :

- Evaluation de l'acquisition des compétences :
 - Quiz
 - Entretien
 - Auto évaluation
 - Evaluation de la satisfaction à mi-parcours

A la fin de la formation :

- Evaluation finale :
 - **Validation du Titre professionnel ADVF.**
- Evaluation de la satisfaction

Remise du Titre Professionnel

La formation du titre professionnel offre la possibilité de s'inscrire et de valider un ou plusieurs blocs de compétences.

Débouchés et poursuite de parcours

Une poursuite de parcours est possible sur les titres professionnels de la branche du sanitaire et social, la possibilité d'obtenir une passerelle est étudiée au cas par cas.

Modalités et moyens

- Intervenants et formateurs spécialisés et expérimentés dans leurs domaines d'intervention
- Formation situation travail
- Mise en situation professionnelle
- Projets concrets réalisés en collaboration avec les entreprises partenaires
- Ressources multimédias
- Plateforme Form-e®

Suivi des apprenants pendant et après la formation (tutorat, accompagnement individualisé, aide à l'insertion professionnelle)

Recrutement et pré-requis

La formation s'adresse aux :

- Demandeurs d'emploi inscrits à France Travail bénéficiant d'une expérience professionnelle significative et ayant un projet professionnel défini dans ce secteur,
- Bénéficiaires RSA
- Jeunes de - de 26 ans orientés par la Mission Locale
- Candidats reconnus handicapés par la MDPH intégrant un milieu ordinaire de formation soumis aux mêmes conditions d'accès que les autres publics (formation adaptée et adaptable aux personnes en situation de handicap)

Pré-requis :

- Niveau 3ème des collèges minimum (lecture, écriture, calcul).
- Pas de contre indication médicale

L'intégration de la formation se fait en moyenne dans les 15 jours suivant le recrutement.

Coûts et financements

- **Demandeurs d'emploi** : Formation est gratuite et rémunérée, financée par le Conseil Régional d'Ile de France et le Fonds Social Européen

Salariés : Nous contacter

Où et quand se former ?

L'AFCI propose des ouvertures de formation tout au long de l'année, consultez les dates sur notre site internet !

Monsieur Julien BIANCO, Directeur Régional julien.bianco@afci-formation.fr
Madame Sidonie PIEDBOIS, Coordinatrice sidonie.piedbois@afci-formation.fr